

**Ministry of Education
Early Years and Child Care Division**

315 Front Street West, 11th Floor
Toronto ON M5V 3A4

**Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance et de
la garde d'enfants**

315, rue Front Ouest, 11^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3A4

2024 : EYCC07

DESTINATAIRES : Titulaires de permis de services de garde d'enfants

EXPÉDITRICE : Holly Moran, sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : 11 septembre 2024

OBJET : **Outils d'estimation du financement des services de garde d'enfants basé sur les coûts du SPAGJE et des coûts hérités**

Pour donner suite à la communication par note de service du 15 août 2024, il nous fait plaisir de vous informer que l'outil d'estimation du financement des services de garde d'enfants basé sur les coûts du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) (un outil en ligne disponible sur <https://ontario.ca/estimateur-du-financement-des-services-de-garde-des-enfants-base-sur-les-couts/>) et l'outil d'estimation des coûts hérités (documents Excel ci-joint) sont mis à la disposition de tous les titulaires de permis pour leur permettre d'estimer leurs allocations de financement basé sur les coûts pour 2025. Ces « outils » ne sont fournis qu'à des fins générales d'illustration et d'information.

Les outils ne peuvent fournir qu'une estimation du financement fondé sur les coûts qu'un titulaire de permis inscrit au SPAGJE peut recevoir en 2025. La situation varie d'un titulaire de permis à l'autre et seul un gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR) ou un conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS) peut déterminer le montant du financement qu'un titulaire de permis peut recevoir.

Les outils ne sont pas conçus pour fournir des conseils ou des recommandations particuliers, quelles que soient les circonstances. Ils peuvent ne pas couvrir certains aspects de votre situation et une évaluation faite par un gestionnaire des services municipaux regroupés/conseil d'administration de district des services sociaux pourrait produire un résultat qui diffère de l'estimation fournie par les outils. Par conséquent, à des fins de prise de décision, un titulaire de permis ne doit pas s'appuyer sur l'information fournie par les outils et doit consulter le gestionnaire des services municipaux regroupés/conseil d'administration de district des services sociaux concerné.

Cela dit, nous espérons que ces outils vous permettront de mieux comprendre le passage au financement fondé sur les coûts.

Nous reconnaissons que la mise en œuvre du système du SPAGJE est une entreprise considérable et apprécions l'engagement dont vous faites preuve tandis que nous passons à une nouvelle approche du financement, une approche durable et adaptée aux structures de coûts des services de garde d'enfants pour soutenir un système de garde d'enfants abordable et sa croissance.

Nous tenons à vous présenter de nouveau nos plus sincères remerciements pour le travail que vous continuez à accomplir en partenariat avec nous alors que nous procédons à l'amélioration et au renforcement des programmes et services de garde d'enfants et de la petite enfance en Ontario.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Original signé par :

Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la
garde d'enfants

Cc : Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux
Matthew DesRosiers, directeur, Direction du financement
Katie Williams, directrice, Direction de la petite enfance
Karen Puhlmann, directrice, Direction des services de garde d'enfants